

L'écho d'Albiac

N° 36 Décembre 2025



SOMMAIRE



Fête d'Halloween

- ❖ [Page 1 : le mot du maire](#)
- ❖ [Page 2 et 3 : La vie du Village](#)
- ❖ [Page 4 :](#)
 - [Des nouvelles Assos](#)
 - [Noël à Albiac](#)
 - [A vos agendas](#)

EDITO

Chères Albiacoises, Chers Albiacois,

À l'heure où s'achève le mandat que vous m'avez confié il y a six ans, c'est avec une profonde gratitude et une certaine émotion que je m'adresse à vous dans ces pages. Servir notre commune est un honneur quotidien, une responsabilité exigeante mais aussi une source permanente de motivation et de fierté.

Tout au long de ces années, l'équipe municipale a travaillé avec un objectif clair : améliorer la qualité de vie de chacune et chacun d'entre nous. Ensemble, nous avons mené à bien des projets structurants tels que la création et l'équipement d'un local technique, la restauration de la coupole de notre église, l'aménagement d'un espace convivial dans la châtaigneraie qui permet des rassemblements (en dehors de notre place de village), le recrutement d'un agent communal pour l'entretien des espaces publics.

Comme vous le savez, deux autres projets importants sont actuellement en cours (l'opération Cœur de Village et la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de deux logements communaux). Leur concrétisation verra le jour courant du premier semestre 2026.

Ce mandat a été aussi marqué par des moments difficiles (notamment le départ de personnes que nous avions l'habitude de côtoyer et que nous apprécions et j'ai toujours une pensée pour leurs familles) sans oublier des procès que la commune a fini par gagner pour défendre ses intérêts.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du conseil municipal pour son engagement, ses débats constructifs toujours dans le respect et la sincérité, à nos deux agents pour leur engagement et leur professionnalisme.

Comme cela a été relayé dans la presse, une partie de l'actuelle équipe municipale sera candidate aux prochaines élections, renforcée par l'arrivée de trois nouveaux membres plus jeunes.

En mars 2026, une véritable révolution viendra bouleverser la façon de voter dans nos petites communes : le mode de scrutin va changer. Finis les ratures, les rajouts, les votes qui s'exprimaient par amitié ou détestation. Les conseillers municipaux seront désormais élus au scrutin de liste. Pour ceux qui ne se sont pas encore renseignés, vous trouverez, en page 2, les explications et un tuto sur YouTube réalisé par l'Association des Maires de France qui vous apporteront un éclairage.

Merci pour votre confiance, votre bienveillance et vos échanges au fil de ces années. Merci à tous ceux qui ont fait vivre notre commune. Pour une identité forte, un esprit de proximité et un avenir que je sais prometteur.

Avec toute ma gratitude,

Le Maire

2026 : NOUVEAU MODE DE SCRUTIN DE VOTE

À l'approche des prochaines élections municipales, plusieurs évolutions du mode de scrutin concernent désormais les petites communes comme la nôtre. Pour que chacun puisse voter en toute connaissance de cause, voici une présentation claire du fonctionnement de ce nouveau dispositif :

1/ Un scrutin de liste (avec parité)

Dans les petites communes, les conseillers municipaux seront désormais élus au scrutin de liste, ce qui signifie que :

- les candidats se présentent sur une liste complète,
- les électeurs votent pour une liste entière, et non plus pour des candidats choisis individuellement,
- les listes doivent respecter des règles précises, notamment en matière de composition (par exemple alternance femme/homme si la parité est obligatoire).

2/ Fin du "panachage"

Contrairement aux anciens scrutins dans les petites communes, fini « le tir aux pigeons ». Il ne sera plus possible de rayer, ajouter ou panacher des noms. Le bulletin doit être glissé dans l'urne sans aucune modification pour être valable.

3/ Une élection en un ou deux tours

Le système reste simple :

- Si une liste obtient plus de 50 % des voix au premier tour, elle est élue.
- Sinon, un second tour est organisé entre les listes qui se maintiennent selon les règles en vigueur.

4/ Une répartition claire des sièges

La liste arrivée en tête obtient :

- une prime majoritaire lui assurant une majorité de sièges au conseil,
- les autres sièges sont répartis proportionnellement entre les listes ayant obtenu suffisamment de voix.

Ce système permet :

- ✓ une représentation plus équilibrée et plus lisible,
- ✓ une équipe municipale plus stable et mieux constituée dès le départ,
- ✓ une meilleure prise en compte du pluralisme local

Voici un lien qui mène sur le site de l'Association des Maires de France qui aide à mieux comprendre le nouveau mode de scrutin dans nos petites communes.

<https://www.youtube.com/watch?v=OZMruloCVhs>

LA VIE DU VILLAGE

➤ Travaux de rénovation énergétique des deux logements communaux

Au mois d'octobre, l'appel d'offres a été lancé. Deux lots se sont révélés infructueux : Le lot « Isolation thermique par l'extérieur » et le lot « Électricité ». Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, des entreprises ont donc été consultées de gré à gré, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 19 janvier prochain.

La signature des marchés avec les entreprises retenues interviendra après cette date et une première réunion de chantier est déjà planifiée dans la dernière semaine du mois de janvier.

Par ailleurs, la commune a de nouveau sollicité, pour l'année 2026, une subvention au titre de la DETR pour l'ensemble des travaux, y compris ceux concernant la salle des fêtes pour laquelle elle n'avait pas été éligible en 2025. Nous espérons l'obtenir l'année prochaine ce qui permettra de mettre en œuvre la deuxième phase des travaux concernant la salle des fêtes, phase qui comprendra :

- Le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes
- L'agrandissement du bâtiment par la création d'un local destiné au stockage du mobilier ;
- La mise en place d'un nouveau système de chauffage beaucoup moins énergivore et de ventilation.

L'isolation thermique aura, quant à elle, été réalisée lors de la première phase des travaux.

➤ L'opération « cœur de village »

Les études techniques sont maintenant achevées. Le Grand Figeac s'occupe de lancer l'appel d'offres courant de ce mois de décembre. L'ouverture des plis est prévue fin du mois de janvier. Il faudra tout le mois de février pour préparer le chantier. Si tout se déroule bien, les travaux débuteront en mars 2026.

Durant quelques mois, nous évoluerons au rythme du chantier, notamment concernant la circulation. A noter également que l'arrêt de bus sera provisoirement déplacé. Une note sera adressée aux parents dont les enfants empruntent le bus scolaire.

Merci également aux familles devant revoir leurs écoulements d'eaux pluviales (des réunions ont déjà eu lieu avec elles en mairie sur ce sujet) de faire le nécessaire avant la fin du mois de février 2026.

➤ Taxe foncière 2025

Plusieurs administrés nous ont fait part d'une hausse significative de leur taxe foncière en 2025. Il nous paraît important d'apporter des éléments d'explication afin de dissiper toute confusion.

Au cours des 18 années de mandat, la commune n'a augmenté que de 3% les taux de fiscalité locale.

En revanche, entre 2022 et 2024, les valeurs locatives cadastrales ont connu une revalorisation de 15,1 %. Ainsi, la hausse constatée ne résulte pas d'une augmentation des taux décidée par la commune, mais de la revalorisation des bases d'imposition, sur lesquelles les collectivités n'ont aucun pouvoir de décision. Cette indexation des valeurs locatives sur l'inflation est prévue par l'article 1518 bis du Code général des impôts et est appliquée par l'État pour le calcul de la taxe foncière.

Par ailleurs, la Communauté de communes intervient également dans le montant final de l'imposition, en appliquant ses propres taux chaque année, auxquels s'ajoutent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la taxe GEMAPI, perçues par le Grand Figeac.

➤ 4 nouvelles constructions en cours dans le hameau de la Châtaigneraie

Beaucoup d'entre vous ont pu constater des «grandes manœuvres» ces dernières semaines dans le lotissement de la châtaigneraie. Les propriétaires de 4 lots à bâtir ont lancé la construction de nouvelles maisons. A noter qu'un 5^{ème} propriétaire est en cours de discussion avec un entrepreneur pour commencer ses travaux.

➤ Adhésion d'Albiac à un Groupement de commande d'électricité

La commune a signé une convention avec la Fédération d'Electricité du Lot (FDEL) afin d'adhérer à compter de janvier 2026 à un groupement de commande d'énergie (hors éclairage public) afin de bénéficier de coût d'achat compétitif, ce qui représentera un gain d'environ de 20 % sur nos factures de consommation d'électricité. Le marché a été signé avec ENGIE.

La maîtrise de nos coûts de fonctionnement est nécessaire pour pouvoir investir.

➤ Attention aux pratiques frauduleuses !

La Communauté de communes nous a alertés sur le fait que certains administrés des communes membres du Grand Figeac ont récemment été sollicités par des entreprises peu scrupuleuses proposant l'installation de panneaux photovoltaïques à des tarifs excessifs.

Nous souhaitons donc attirer votre attention et vous mettre en garde contre ce type de démarchage. Si vous êtes contactés par ce genre d'entreprises, n'hésitez pas à nous en informer afin que nous puissions, le cas échéant, vous accompagner et vous conseiller.

➤ Albiac conserve ses 3 étoiles de « villes et villages étoilés »

En 2019, notre village a candidaté pour obtenir le Label National « Villes et Villages Etoilés ». Ce label signifie que l'équipe municipale, afin de diminuer la pollution nocturne, a mis en œuvre certaines actions telles :

- Extinction à 22 h 30 de l'éclairage public,
- Direction des émissions de lumière vers le sol
- Bornes lumineuses à détecteur de présence dans le Hameau de la Châtaigneraie

Ces actions nous ont également permis de diminuer nos consommations électriques d'éclairage public.

Nous pouvons encore progresser car les lampadaires du bourg ne sont pas encore dotés de LED. Un devis a été demandé à la Fédération d'Electricité du Lot pour les modifier, sachant qu'elle prendra en charge 50 % des investissements. Ainsi, peut-être qu'en 2028, la commune obtiendra-t-elle une 4^{ème} étoile ?

ALBIAC EN FETE

➤ Fête d'Halloween

Le 30 octobre, ce ne sont pas moins de 15 enfants, déguisés à en effrayer plus d'un, qui ont été accueillis dans chaque maison du bourg pour y recevoir bonbons et autres friandises. Un grand bravo aux parents, grands-parents bénévoles qui les ont accompagnés. Et merci à tous les habitants du bourg qui ont bien voulu les accueillir.



DES NOUVELLES DE NOS ASSOS

Nous avons malheureusement constaté qu'à la suite de la période COVID, la vie associative de notre village a connu un ralentissement. C'est regrettable, car elle joue un rôle essentiel en permettant à notre communauté de se retrouver, d'échanger dans la joie et la bonne humeur, et d'éviter le repli sur soi. Nous espérons qu'en 2026, nos trois associations retrouveront un nouvel élan.

NOEL A ALBIAC

➤ Préparation des fêtes de Noël et illumination de la place du village

Merci aux bénévoles qui ont consacré deux journées à la décoration de la place du village et ce malgré le froid. Le résultat est à la hauteur du travail qu'ils ont accompli. C'est magnifique et nous invitons petits et grands à venir voir à la tombée de la nuit la place du village qui sera illuminée jusqu'au 5 janvier.



➤ Arrivée du Père Noël

Le samedi 20 décembre à 18 h, le Père Noël a fait escale à Albiac, pour la plus grande joie des jeunes Albiacois.

Après la remise des cadeaux, un vin chaud a été proposé aux parents et amis, pendant que les enfants se régalaient de friandises et de gâteaux.



A VOS AGENDAS

15 et 22 mars 2026 : 1^{er} et 2^e tour des élections municipales

Durant les mois de juillet (dates à confirmer)

- Cinéma en plein air
- Fête du pain
- Concert dans l'église St Pierre

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune pour vous tenir informés de la vie de votre village. Vous y trouverez également d'autres informations pratiques : www.albiac.fr.

L'ECHO D'ALBIAC – Le bulletin municipal de votre commune – N° 36 – Décembre 2025

Publication semestrielle gratuite réalisée par la Mairie d'Albiac

Directrice de la Publication et rédactrice : Marie Berthoumieu

Photothèque : Maryscal

Ont participé à ce numéro : Marie Berthoumieu – Jérôme Landes - Maurice Andrieu – Christian Fabre – Marylène Harang - Alain Rougié,
Tirage : 70 – Distribution par boîtage & disponible à l'accueil de la Mairie et sur le site internet